

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Billets à revenu rachetables, série 2931 (\$ CA), échéant le 29 janvier 2029, de BMO liés à l'indice Solactive Canada Bank 30 AR

PRINCIPALES MODALITÉS

Les billets offrent des paiements éventuels de coupons mensuels pour les investisseurs tout en leur fournissant une protection éventuelle en cas de baisse légère ou modérée de l'indice Solactive Canada Bank 30 AR (l'« **indice de référence** ») pendant la durée des billets. **Le capital des billets N'EST PAS protégé aux termes des billets.**

- **Émetteur** : Banque de Montréal
- **Moyen terme** : 7 ans jusqu'à l'échéance (sous réserve de l'appel au remboursement par anticipation des billets par la Banque)
- **Indice de référence** : L'indice Solactive Canada Bank 30 AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Bank TR (l'« **indice sous-jacent** »), calculé en dollars canadiens, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 30 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « **facteur de rendement ajusté** »). Le 31 décembre 2021, le niveau de clôture était de 880,94. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 3,41 % le 31 décembre 2021. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 210 points d'indice, soit 23,87 % du niveau de clôture le 31 décembre 2021. L'indice sous-jacent est un indice à rendement total brut reflétant les variations des cours des titres qui le composent et le réinvestissement dans l'indice des dividendes et distributions versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice sous-jacent, il est supposé que les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice sous-jacent sont réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent l'indice sous-jacent*.
- **Paiements éventuels de coupons mensuels** : Coupons mensuels correspondant à 0,3475 % (soit 4,17 % par année), si le niveau de clôture est égal ou supérieur au **niveau à barrière désactivante du coupon (soit 60 % du niveau initial)** à la date d'observation applicable. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à une date d'observation, aucun coupon ne sera alors payable au porteur à la date de paiement des coupons connexe.
- **Caractéristique de remboursement par anticipation** : Les billets seront appelés au remboursement par anticipation par la Banque si le niveau de clôture est égal ou supérieur au **niveau de remboursement par anticipation (soit 105 % du niveau initial)** à une date d'observation après la sixième date d'observation. Si la caractéristique de remboursement par anticipation est déclenchée, les porteurs recevront le capital, majoré du coupon applicable à la date de paiement des coupons correspondante (dans ce cas, la date du remboursement). Si le niveau de clôture ne se situe jamais à un niveau égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation après la sixième date d'observation, la Banque n'appellera pas les billets au remboursement par anticipation. Si la Banque appelle les billets au remboursement par anticipation avant l'échéance, les billets seront annulés et les porteurs n'auront pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets.
- **Protection éventuelle** : Si le rendement de l'indice est négatif, le capital sera protégé tant que le niveau final est égal ou supérieur au **niveau barrière (soit 60 % du niveau initial)**. Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, le paiement à l'échéance correspondra au capital, déduction faite d'un montant correspondant au rendement de l'indice (qui sera un montant négatif reflétant la baisse du niveau de clôture) sous réserve du montant du paiement minimal. Le calcul et le moment des paiements à l'échéance peuvent être rajustés à la survenance de certaines circonstances particulières.
- **Marché secondaire quotidien** : Organisé par BMO Marchés des capitaux (peut être assujéti à des frais de négociation anticipée d'au plus 3,00 % qui diminuent pour atteindre zéro 180 jours après la date d'émission et à d'autres restrictions, tel qu'il est décrit dans le prospectus). Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché.

* Le 31 décembre 2021, le rendement en dividendes de l'indice sous-jacent était de 3,54 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 24,81 % pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis). Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans les titres qui composent l'indice sous-jacent. Les porteurs n'ont pas droit aux distributions ni aux dividendes versés sur ces titres.

Offerts jusqu'au :	25 janvier 2022
Date d'émission :	28 janvier 2022
Date d'échéance :	29 janvier 2029
Placement minimal :	2 000,00 \$
Commission de vente :	2,00 %

Caractéristique de remboursement par anticipation mensuel*

*Après la sixième date d'observation

Liés à l'indice Solactive Canada Bank 30 AR

Coupon éventuel de 4,17 % par année payé mensuellement

Protection éventuelle de 40 % à l'échéance

**Fundserv
JHN15245**

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Émetteur	Banque de Montréal (la « Banque »)
Note attribuée à l'émetteur	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (billets de dépôt à long terme > 1 an)
Prix de l'émission	100,00 \$ par billet (le « capital »)
Rendement de l'indice	La variation en pourcentage du niveau de clôture, mesurée de la date d'émission à la date d'évaluation finale, et calculée au moyen de la formule suivante : $\frac{\text{niveau final} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
Paiements des coupons	Sous réserve de la survenance d'un événement extraordinaire ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque, le porteur aura le droit de recevoir pour chaque billet un paiement de coupon mensuel à chaque date de paiement des coupons correspondant à 0,3475 % (soit 4,17 % par année), si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau à barrière désactivante du coupon à la date d'observation applicable. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à une date d'observation, aucun coupon ne sera alors payable au porteur à la date de paiement des coupons connexe. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à toutes les dates d'observation, aucun coupon ne sera payable aux porteurs. Se reporter aux rubriques « Description des billets — Paiements des coupons » et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » du prospectus.
Niveau à barrière désactivante du coupon	60 % du niveau initial
Niveau de remboursement par anticipation	105 % du niveau initial, ce qui déclenche l'appel au remboursement par anticipation des billets par la Banque si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation après la sixième date d'observation. Les billets ne peuvent pas être appelés au remboursement par anticipation avant la septième date d'observation.
Dates d'observation et dates de paiement des coupons	Le niveau de clôture sera observé chaque date d'observation, sous réserve de la survenance de circonstances particulières (se reporter à la rubrique « Circonstances particulières » du prospectus) ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque. Se reporter à l'« Annexe 1 - Dates pertinentes ». Si la Banque appelle les billets au remboursement par anticipation avant l'échéance, les billets seront annulés et les porteurs n'auront pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets.
Niveau barrière	60 % du niveau initial, qui donnera lieu à une protection complète du capital contre une baisse du niveau de clôture à la date d'évaluation finale d'au plus 40 % par rapport au niveau initial.
Paiement à l'échéance	Sous réserve de la survenance d'un événement extraordinaire ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque, le porteur reçoit le remboursement d'une partie ou de la totalité du capital à l'échéance selon le niveau de clôture à la date d'évaluation finale. Les porteurs ne participeront pas à la plus-value de l'indice de référence pendant la durée des billets et les porteurs n'ont pas droit aux dividendes ou aux distributions versés sur les titres composant l'indice sous-jacent. Le montant du paiement à l'échéance sera établi de la façon suivante : (i) Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière, le porteur touchera un paiement à l'échéance correspondant au capital. Dans le cas présent, le niveau final serait égal ou supérieur au niveau à barrière désactivante du coupon, de sorte que le porteur aurait également le droit de recevoir le coupon qui serait exigible et payable à la date d'évaluation finale. (ii) Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, le porteur touchera un paiement à l'échéance qui est inférieur au capital, étant donné qu'un montant correspondant au rendement de l'indice (qui sera un montant négatif reflétant la baisse du niveau de clôture) sera déduit du capital, sous réserve du montant du paiement minimal, calculé au moyen de la formule suivante : $\text{capital} + (\text{capital} \times \text{rendement de l'indice})$ Dans le cas présent, le niveau final serait inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon, par conséquent, aucun coupon ne serait payable à la date d'évaluation finale.
Marché secondaire	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale pour organiser un marché secondaire quotidien en vue de la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son entière appréciation, sans préavis aux porteurs. Se reporter à la rubrique « Marché secondaire » du prospectus.
Frais de négociation anticipée	Si un billet est vendu dans les 180 premiers jours suivant la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription seront déduits du cours acheteur publié. Des frais de négociation anticipée de 3,00 % s'appliqueront si les billets sont vendus dans les 60 jours suivant la date d'émission, de 2,00 % dans les 61 à 120 jours, de 1,00 % dans les 121 à 180 jours et de zéro par la suite. Le cours acheteur donné sur le marché secondaire sera établi avant déduction des frais de négociation anticipée. Se reporter à la rubrique « Marché secondaire — Frais de négociation anticipée » du prospectus pour obtenir une description des frais de négociation anticipée.
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux. Se reporter à la rubrique « Agent chargé des calculs » du prospectus.
Courtiers	BMO Nesbitt Burns Inc. et Valeurs mobilières Desjardins inc.
Commission de vente	2,00 % (soit 2,00 \$ par billet de 100,00 \$)

Billets à revenu rachetables, série 2931 (\$ CA), de BMO liés à l'indice Solactive Canada Bank 30 AR

CARACTÉRISTIQUES DES BILLETS

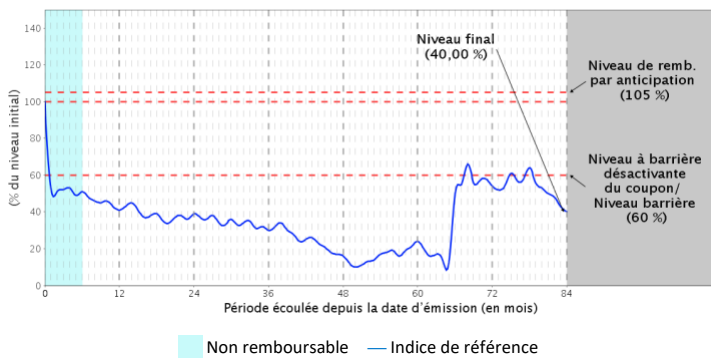
Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont les coupons et le paiement à l'échéance seront calculés et établis dans le cadre de trois différents scénarios. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'indice de référence ou du rendement que le porteur pourrait réaliser sur les billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun cas ou événement décrit à la rubrique « Circonstances particulières » du prospectus n'est survenu pendant la durée.

Niveau initial = 850,00

Niveau barrière/niveau à barrière désactivante du coupon = 510,00
(60,00 % du niveau initial)

Niveau de remboursement par anticipation = 892,50
(105,00 % du niveau initial)

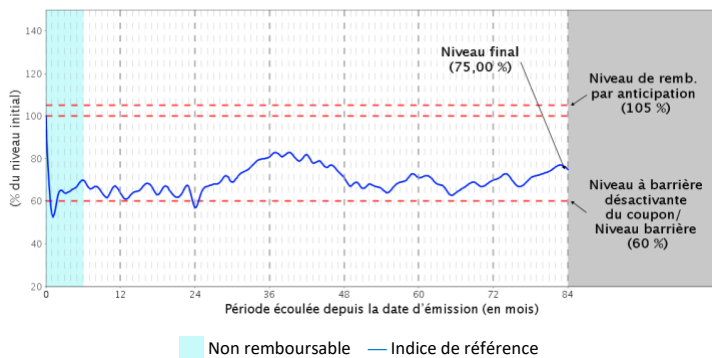
Exemple 1 : Scénario négatif



Sommaire des flux de trésorerie	
1) Capital	100,00 \$
2) Total des coupons payés	1,0425 \$
3) Paiement à l'échéance	40,00 \$
4) Total de la somme versée = 2) + 3)	41,0425 \$
5) Rendement des billets (annualisé)	-11,93 %

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra trois coupons seulement (aux 68^e, 75^e et 78^e dates de paiement des coupons), pour un total de 1,0425 \$ par billet, étant donné que le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon pour toutes les autres dates d'observation. Le niveau de clôture était inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation après la 6^e date d'observation, de sorte que la Banque n'a pas appelé les billets au remboursement par anticipation. Étant donné que le niveau final était inférieur au niveau barrière, le porteur recevra un paiement à l'échéance qui correspond au capital de 100,00 \$, déduction faite d'un montant correspondant au rendement de l'indice, soit une baisse de 60 %; par conséquent, le porteur recevra un paiement à l'échéance de 40,00 \$ par billet, ce qui est inférieur au capital, ainsi que des coupons totalisant 1,0425 \$ par billet pendant la durée des billets (ou une perte annualisée de 11,93 %).

Exemple 2 : Scénario neutre

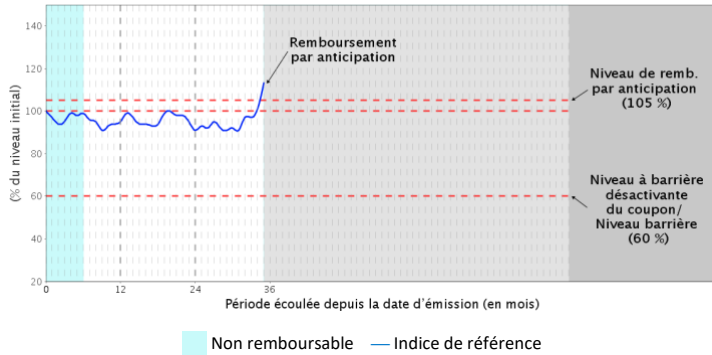


Sommaire des flux de trésorerie	
1) Capital	100,00 \$
2) Total des coupons payés	28,4950 \$
3) Paiement à l'échéance	100,00 \$
4) Total de la somme versée = 2) + 3)	128,4950 \$
5) Rendement des billets (annualisé)	3,64 %

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra un coupon à toutes les dates de paiement des coupons sauf aux 1^{re} et 24^e dates de paiement des coupons, où le paiement a été « désactivé » puisque le niveau de clôture était inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon aux 1^{re} et 24^e dates d'observation pour un total de 28,4950 \$ par billet. Le niveau de clôture était inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation après la 8^e date d'observation, de sorte que la Banque n'a pas appelé les billets au remboursement par anticipation. Le niveau final était supérieur au niveau barrière; par conséquent, le porteur recevra un paiement à l'échéance correspondant au capital de 100,00 \$ par billet, ainsi que des coupons totalisant 28,4950 \$ par billet pendant la durée des billets (ou un rendement annualisé de 3,64 %).

Billets à revenu rachetables, série 2931 (\$ CA), de BMO liés à l'indice Solactive Canada Bank 30 AR

Exemple 3 : Billet remboursé par anticipation



Sommaire des flux de trésorerie	
1) Capital	100,00 \$
2) Total des coupons payés	12,1625 \$
3) Paiement à l'échéance	100,00 \$
4) Total de la somme versée = 2) + 3)	112,1625 \$
5) Rendement des billets (annualisé)	4,00 %

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra un coupon aux trente-cinq premières dates de paiement des coupons, pour un total de 12,1625 \$ par billet. Le niveau de clôture est supérieur au niveau de remboursement par anticipation à la 35^e date d'observation, de sorte que la Banque a appelé les billets au remboursement par anticipation à la 35^e date de paiement des coupons (dans ce cas, la « date du remboursement »). Au remboursement par anticipation des billets, les porteurs reçoivent le capital, majoré du coupon applicable, à la date du remboursement. En outre, les billets sont annulés et les porteurs n'ont pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets. Le porteur aurait reçu un paiement de 100,00 \$ par billet à la date du remboursement, ainsi que des coupons totalisant 12,1625 \$ par billet pendant la durée des billets (ou un rendement annualisé de 4,00 %).

Billets à revenu rachetables, série 2931 (\$ CA), de BMO liés à l'indice Solactive Canada Bank 30 AR

Annexe 1 – Dates pertinentes

Période	Date d'observation	Date de paiement des coupons/Date du remboursement
1	18 février 2022	28 février 2022 (non remboursable)
2	21 mars 2022	28 mars 2022 (non remboursable)
3	21 avril 2022	28 avril 2022 (non remboursable)
4	20 mai 2022	30 mai 2022 (non remboursable)
5	21 juin 2022	28 juin 2022 (non remboursable)
6	21 juillet 2022	28 juillet 2022 (non remboursable)
7	22 août 2022	29 août 2022
8	21 septembre 2022	28 septembre 2022
9	21 octobre 2022	28 octobre 2022
10	21 novembre 2022	28 novembre 2022
11	19 décembre 2022	28 décembre 2022
12	23 janvier 2023	30 janvier 2023
13	21 février 2023	28 février 2023
14	21 mars 2023	28 mars 2023
15	21 avril 2023	28 avril 2023
16	19 mai 2023	29 mai 2023
17	21 juin 2023	28 juin 2023
18	21 juillet 2023	28 juillet 2023
19	21 août 2023	28 août 2023
20	21 septembre 2023	28 septembre 2023
21	23 octobre 2023	30 octobre 2023
22	21 novembre 2023	28 novembre 2023
23	19 décembre 2023	28 décembre 2023
24	22 janvier 2024	29 janvier 2024
25	21 février 2024	28 février 2024
26	21 mars 2024	28 mars 2024
27	22 avril 2024	29 avril 2024
28	21 mai 2024	28 mai 2024
29	21 juin 2024	28 juin 2024
30	22 juillet 2024	29 juillet 2024
31	21 août 2024	28 août 2024
32	23 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2024
33	21 octobre 2024	28 octobre 2024
34	21 novembre 2024	28 novembre 2024
35	19 décembre 2024	30 décembre 2024
36	21 janvier 2025	28 janvier 2025
37	21 février 2025	28 février 2025
38	21 mars 2025	28 mars 2025
39	21 avril 2025	28 avril 2025
40	21 mai 2025	28 mai 2025
41	23 juin 2025	30 juin 2025
42	21 juillet 2025	28 juillet 2025
43	21 août 2025	28 août 2025
44	22 septembre 2025	29 septembre 2025
45	21 octobre 2025	28 octobre 2025
46	21 novembre 2025	28 novembre 2025
47	18 décembre 2025	29 décembre 2025
48	21 janvier 2026	28 janvier 2026
49	23 février 2026	2 mars 2026
50	23 mars 2026	30 mars 2026

Période	Date d'observation	Date de paiement des coupons/Date du remboursement
51	21 avril 2026	28 avril 2026
52	21 mai 2026	28 mai 2026
53	22 juin 2026	29 juin 2026
54	21 juillet 2026	28 juillet 2026
55	21 août 2026	28 août 2026
56	21 septembre 2026	28 septembre 2026
57	21 octobre 2026	28 octobre 2026
58	23 novembre 2026	30 novembre 2026
59	18 décembre 2026	29 décembre 2026
60	21 janvier 2027	28 janvier 2027
61	22 février 2027	1 ^{er} mars 2027
62	19 mars 2027	29 mars 2027
63	21 avril 2027	28 avril 2027
64	20 mai 2027	28 mai 2027
65	21 juin 2027	28 juin 2027
66	21 juillet 2027	28 juillet 2027
67	23 août 2027	30 août 2027
68	21 septembre 2027	28 septembre 2027
69	21 octobre 2027	28 octobre 2027
70	22 novembre 2027	29 novembre 2027
71	20 décembre 2027	29 décembre 2027
72	21 janvier 2028	28 janvier 2028
73	18 février 2028	28 février 2028
74	21 mars 2028	28 mars 2028
75	21 avril 2028	28 avril 2028
76	19 mai 2028	29 mai 2028
77	21 juin 2028	28 juin 2028
78	21 juillet 2028	28 juillet 2028
79	21 août 2028	28 août 2028
80	21 septembre 2028	28 septembre 2028
81	23 octobre 2028	30 octobre 2028
82	21 novembre 2028	28 novembre 2028
83	19 décembre 2028	28 décembre 2028
84	22 janvier 2029	29 janvier 2029

Billets à revenu rachetables, série 2931 (\$ CA), de BMO liés à l'indice Solactive Canada Bank 30 AR

MISE EN GARDE

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque daté du 25 août 2021 (le « prospectus préalable de base ») et le supplément de fixation du prix n° 487 daté du 6 janvier 2022 (le « supplément de fixation du prix »).

Les sommes versées aux porteurs dépendront du rendement de l'indice de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que les porteurs réaliseront un rendement sur leur placement en capital dans les billets ou que leur placement en capital leur sera remboursé à l'échéance, sous réserve du montant du paiement minimal de 1,00 \$ par billet. Les billets fournissent une protection éventuelle seulement, ce qui signifie qu'un porteur pourrait perdre une partie ou la quasi-totalité de son placement en capital dans les billets si le niveau final est inférieur au niveau barrière. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » dans le supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels devraient examiner attentivement les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix ainsi que dans le prospectus préalable de base (collectivement, le « prospectus ») et, plus particulièrement, ils devraient examiner les facteurs de risque figurant aux rubriques « Caractère adéquat du placement » et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. pour l'application du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter à la rubrique « Mode de placement » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts destiné à assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière qui a accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets — Rang et absence d'assurance-dépôts » du supplément de fixation du prix.

Le résumé ci-dessus n'est fourni qu'aux fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. La législation de certains territoires pourrait interdire ou restreindre le placement et la vente des billets. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et vendus uniquement par des personnes qualifiées. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix et du prospectus préalable de base est accessible à l'adresse www.sedar.com.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque utilisées sous licence. L'indice Solactive Canada Bank 30 AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (EU) 2016/1011. Le nom « Solactive » est une marque de commerce déposée de Solactive. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et régie par elle. L'indice de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive et les membres de son groupe ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion, et aucun d'entre eux ne fait de déclaration quant à la pertinence d'investir dans ce(s) produit(s).